

Le légaliste

Inystral Holding

Annonce n° 2189
Type Constitution de société
Parution web 15/05/2026
Parution print 15/05/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260515.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/10/2025, il a été constitué une SAS dénommée : **Inystral Holding**

Siège social : 22 BIS AV MARTIN LUTHER KING ZI KAWENI 97600 MAMOUDZOU

Capital : 100,00 € Objet : le placement et la gestion des biens de quelque nature que ce soit appartenant à la Société ; l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous biens, avoirs et droits ; l'acquisition, la détention, la souscription, l'apport et la cession de tous titres financiers ou valeurs mobilières ou encore de participations directes ou indirectes dans le capital de toute sociétés ou groupement français et étrangers existants ou à constituer ; la gestion desdits titres financiers, valeurs mobilières, participations directes ou indirectes, droits ou biens, et plus généralement, la réalisation de tout acte lié directement ou indirectement à la gestion de son patrimoine ; toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres ;

Président : Thomas POMARES, 135 RTE DE L'ARDOISE 26300 BOURG-DE-PEAGE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.